

**REGLEMENTATION DU REGIME DE PRIORITE  
A L'INTERSECTION DE LA RUE DU CHATEAU DE L'ORME,  
ET DE LA RUE D'AIRE  
(MISE EN PLACE DE 2 PANNEAUX « STOP » RUE D'AIRE)**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Considérant qu'il y a lieu de protéger la circulation à l'intersection de la rue d'Aire et de la rue du Château de l'Orme.

ARRETE/VB/BD/CD/CM – 245/2021

**ARRETE PERMANENT**

**ARRETONS**

Article 1

A l'intersection de la rue du Château de l'Orme et de la rue d'Aire, la circulation est réglementée comme suit :

- Un droit de priorité spécial, tel qu'il est prévu par l'article R 27 du Code de la Route, est établi au profit des usagers circulant rue du Château de l'Orme vers la rue d'Aire.
- Les usagers circulant rue d'Aire devront marquer un temps d'arrêt, et céder la priorité aux véhicules circulant rue du Château de l'Orme.

Article 2

Cette disposition sera portée à la connaissance des usagers circulant rue d'Aire, par l'implantation de deux panneaux « STOP » prévue à la réglementation en vigueur, ainsi que deux panneaux pré-signalisant « STOP ».

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 3<sup>ème</sup> partie – intersections et régime de priorité – sera mise en place à la charge de la commune d'HAZEBROUCK.

Article 4

L'arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation verticale et horizontale.

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, [ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr)
  - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : [circulation.g1@sdis59.fr](mailto:circulation.g1@sdis59.fr)
  - La Direction des Services Techniques Municipaux,
  - La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
  - La Direction Générale des Services du SMICTOM, [nhembert@ville-hazebrouck.fr](mailto:nhembert@ville-hazebrouck.fr),  
[aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr](mailto:aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr), [sdebergh@ville-hazebrouck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebrouck.fr), [agressier@ville-hazebrouck.fr](mailto:agressier@ville-hazebrouck.fr)  
[mingelaere@ville-hazebrouck.fr](mailto:mingelaere@ville-hazebrouck.fr), [abigan@ville-hazebrouck.fr](mailto:abigan@ville-hazebrouck.fr), [olivia.ple@veolia.com](mailto:olivia.ple@veolia.com) ,  
[arnaud.verhas@esterra.fr](mailto:arnaud.verhas@esterra.fr), [yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com) ,
  - Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
  - Le Service de la Communication, [communication@ville-hazebrouck.fr](mailto:communication@ville-hazebrouck.fr),  
[mverscheure@ville-hazebrouck.fr](mailto:mverscheure@ville-hazebrouck.fr)
  - M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,
  - VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE, [yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com), [franck.lefebvre2@veolia.com](mailto:franck.lefebvre2@veolia.com)
  - M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail [exploitation@arcenciell.fr](mailto:exploitation@arcenciell.fr),  
[contact@arcenciell.fr](mailto:contact@arcenciell.fr)
  - Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : [gardes@ville-hazebrouck.fr](mailto:gardes@ville-hazebrouck.fr)
- Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 29 avril 2021

**Pour Le Maire,**

**« Par délégation »**

Premier Adjoint en charge des travaux, de la régie des  
eaux, des finances, des ressources humaines et du bien-être  
au travail



**Philippe GRIMBER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. GRIMBER", written over a horizontal line.